



AVIS PUBLIC

Sélection d'une personnalité professionnelle pour former l'équipe d'experts (GT3 - Activité 3.2.1), dans le cadre du programme de formation, de coaching et d'incubation d'entreprises artisanales par le biais d'une sélection comparative par qualifications, selon les profils spécifiés ci-dessous.

Projet COART cod. IS_2.1_035, - Programme de coopération transfrontalière ENI Italie-Tunisie 2014-2020- CUP I79E19000540002.

Objectif de l'appel à propositions

Le projet CO.ART vise à développer l'action entrepreneuriale en Sicile et en Tunisie dans le domaine de l'artisanat dit créatif, en mettant en réseau les principaux acteurs de l'écosystème de l'innovation des territoires respectifs, afin d'identifier stratégiquement l'écosystème de l'innovation de leurs territoires respectifs, et de soutenir les nouvelles technologies de l'information des idées entrepreneuriales.

À cette fin, le projet entend soutenir trois processus d'innovation :

1. Innovation dans les processus de marketing
2. Innovation dans les processus de formation grâce à des parcours d'incubation
3. Innovation dans les processus de production.

Le présent avis vise donc à recruter une personnalité professionnelle par le biais d'une sélection comparative sur la base des critères suivants

Module de l'idée au projet d'entreprise

	Pédagogie/enseignement	Montant
Projet entrepreneurial concret basé sur un projet sur l'innovation et la numérisation De nouveaux modèles commerciaux pour le Transformation en un Numérique. Création de parcours pour l'innovation de produits ou Processus.	30 heures	4239.390
Business planning	30 heures	4239390
Aspects juridiques et financiers	20 heures	2826260

Compétences techniques, expérience et connaissances requises pour le poste proposé

La sélection sera effectuée par une Commission nommée ultérieurement et sera basée sur une évaluation comparative du professionnalisme des candidats et des connaissances requises pour le poste, sur la base des critères suivants

" programmes d'études et diplômes reçus.

Type de contrat, durée, rémunération

La mission commencera à la date de la signature du contrat et se terminera le 31/12/2022, sauf prolongation sur présentation du résultat par le chef de file, si nécessaire.

La prestation de l'expert devra tenir compte des besoins organisationnels de l'A.P.E.L, en collaboration avec le chef de projet, en conservant une pleine autonomie quant aux aspects techniques et organisationnels de l'accomplissement de son rôle.

Afin de mener à bien les activités prévues, l'expert pourra utiliser les locaux de la délégation régionale de l'Artisanat à Bizerte situés au vieux port à Bizerte. Les locaux et le matériel du Consortium ne sont qu'un moyen pour l'exécution concrète des tâches et ne représentent pas un signe de subordination.

Les paiements seront effectués par virement bancaire à l'issue des sous-modules attribués, après la présentation d'un rapport sur les activités réalisées.

Conditions de participation

La participation est ouverte aux candidats qui, à la date de publication de l'avis, remplissant les conditions suivantes :

(a) Conditions générales :

- La citoyenneté Tunisienne
- La jouissance des droits civils et politiques
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale et ne pas faire l'objet d'une mesure concernant l'application de la loi.
- Ne pas avoir été interdit de fonction publique sur la base de jugements devenus définitifs ;
- Avoir pris connaissance et accepter l'ensemble des termes et conditions énoncés dans le présent avis.

(b) Exigences spécifiques

- Compétences professionnelles qualifiées et documentées, acquises grâce à une expérience professionnelle d'au moins dix ans dans la création et l'accélération d'entreprises innovantes et dans la fourniture de cours et de modules de formation connexes.
- Expérience de mentorat sur les mêmes thèmes. Le mentorat désigne une période d'intégration de 10 heures par module au cours de laquelle l'enseignant suit les stagiaires de manière personnalisée ;
- Expérience de la participation au programme Italie-Tunisie ou à d'autres programmes européens de coopération transfrontalière.

Veillez noter que

- Les conditions générales et spécifiques doivent être remplies par le candidat à la date de publication du présent avis
- Le non-respect de l'une ou l'autre des exigences générales et spécifiques entraînera l'inéligibilité de la demande et de la participation ;
- La preuve du respect des exigences générales et spécifiques décrites ci-dessus doit être fournie dans la candidature et le curriculum vitae.
- Le formulaire de candidature et le curriculum vitae, tous deux datés et signés ;
- La fausse déclaration des exigences entraînera l'exclusion de la procédure de sélection, sans préjudice de la responsabilité individuelle et des conséquences de la législation en vigueur.

L'A P E L se réserve le droit d'effectuer des vérifications sur la véracité des informations fournies par le candidat, également par la demande de preuves

Comment et quand postuler

La demande de participation avec le curriculum vitae et d'une photocopie de la pièce d'identité valable, doivent être reçus dans une enveloppe scellée au plus tard le 6 juin 2022 à 16 heures par courrier recommandé ou en mains propres, à l'adresse suivante :

A P E L - 46 Rue Abderrahmen Ibn Aouf UV4 – El Menzeh VI – 2091 – Ariana

Sur l'extérieur de l'enveloppe scellée les éléments suivants doivent être indiqués : indiquer nom de famille du candidat "Activités de conseil externe - Nom du module. - **Projet CO.ART - IS_2.1_035**

Les données personnelles auxquelles l'A P E L aura accès par le biais de cet avis public seront traitées dans le respect de la loi tunisienne. Les candidats doivent exprimer leur consentement au traitement de leurs données personnelles lorsqu'ils soumettent le formulaire de candidature, sinon ils ne seront pas admis à la sélection.

Procédures et critères de sélection

Les candidatures reçues seront évaluées par un comité de sélection composé d'un membre du bureau exécutif de l'A P E L et des responsables du projet, coordination, administratif et financier, selon les critères suivants :

Les critères d'évaluation	Le barème d'évaluation	Nombre de points
Diplôme universitaire	10 points Score	Maximum 10
Entreprises innovantes et dans la fourniture de modules de formation connexes	5 points pour chaque expérience professionnelle expérience d'au moins 6 mois	Score maximum : 50 points
Expérience spécifique dans le domaine de la création et l'accélération de projets innovants	Expérience de mentorat 5 points pour chaque expérience professionnelle l'expérience	Score maximum : 50 points

	professionnelle ou l'aide à la création d'entreprises pour d'au moins 6 mois	
Expérience de la participation, également en tant que prestataire de services externe dans le programme Italie-Tunisie ou d'autres programmes européens	1 point pour chaque expérience	Maximum 5 points

Note totale maximale : 115 points.

L'A P E L peut exclure des candidats à tout moment de la procédure comparative dans les cas suivants :

L'absence des conditions nécessaires ; elle se réserve également le droit d'attribuer la mission même en présence d'une candidature par module, à condition que l'évaluation du programme d'études ait obtenu le score minimum de 50 (cinquante) points. En cas d'égalité, les candidats seront invités à un entretien avec la commission qui visera à vérifier la pertinence de l'expérience professionnelle par rapport au sujet de la ou des missions à effectuer

Pour tout ce qui n'est pas expressément prévu dans le présent avis, les dispositions de la législation en vigueur sont applicables, dans la mesure où elles sont compatibles.

La cession faisant l'objet du présent avis sera conféré au moyen d'un contrat écrit spécifique dans lequel seront indiqués les éléments suivants :

L'objet, les conditions, la rémunération et tout autre élément relatif à l'exercice des activités faisant l'objet de la mission.

Le présent avis sera publié sur le site officiel de l'A P E L : <https://www.apel.tn> sur le site du projet.

CO.ART <https://www.projet-coart.eu> et sur le site du programme Italie-Tunisie <http://www.italietunisie.eu> et sur la Plate Forme de Jamiaty www.jamiaty.org

Tunis, le 23.05. 2022

Le Représentant Légal de l'A.P.E.L.

Med Kamel Haj SASSI



Le Responsable du Projet

Mohamed Salah MANSOURI